

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-FOS (34)



A - LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est également disponible sur le site internet de la commune www.mairie-saintjeandefos.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent la date limite d'adoption.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

A titre exceptionnel compte-tenu du contexte sanitaire national et en raison de la date de scrutin du 2ème tour des élections municipales le 28 juin dernier, la date limite de vote a été reculée au 31 juillet 2020.

Le budget 2020 a été voté le 03 juillet 2020 par le Conseil municipal de Saint-Jean- de-Fos.

Il a été proposé, exposé et validé lors de la réunion de la commission des finances en date du 25 juin 2020.

Pour le budget 2020, l'équipe municipale avec les services communaux ont pu réaliser ce travail.

Il a été établi avec la volonté de :

- Redynamiser et moderniser les services municipaux ;
- Donner la priorité à l'amélioration du cadre de vie dans tous ses aspects ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre et maintenir un haut niveau de services rendus aux habitants ;
- Maximiser la rentrée des recettes, trouver de nouvelles opportunités et mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible ;
- Ne pas augmenter la fiscalité ;
- Contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- Replacer notre commune au sein de son territoire ;
- Préparer l'avenir.

B - LE BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville et les indemnités des élus ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Chaque section est divisée en chapitres eux-mêmes divisés en articles budgétaires (comptes pour la comptabilité privée).

Pour notre commune, au regard de sa strate (- 3.500 habitants), le budget est voté au niveau de chaque chapitre.

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 412 982.87 euros en dépenses et en recettes.

I. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, TAP, location de la salle polyvalente, concessions funéraires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 sont évaluées à 1 412 982.87 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Produits des services	53 700,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
73	Impôts et taxes	757 173,99	0,00	466 581,83	466 581,83	466 581,83
74	Dotations et participations	414 015,00	0,00	451 348,00	451 348,00	451 348,00
75	Autres produits gestion courante	13 700,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 248 588,99	0,00	1 016 929,83	1 016 929,83	1 016 929,83
76	Produits financiers		0,00	6,00	6,00	6,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 248 588,99	0,00	1 016 935,83	1 016 935,83	1 016 935,83
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 248 588,99	0,00	1 016 935,83	1 016 935,83	1 016 935,83
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						396 047,04
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 412 982,87

L'atténuation des charges (chapitre 013) pour un montant de **10.000 €** correspondant à des remboursements de trop-versés de charges ou de rémunérations de personnel en arrêt.

Le **produit des services** (chapitre 70) est prévu à hauteur de **48 000 €**. Ce produit est constitué principalement de la redevance péri-scolaire pour 45.000 € (restauration scolaire), les redevances d'occupation du domaine public pour 1 000 € (terrasses), les concessions dans les cimetières pour 1.600 €. Une baisse des recettes de ce chapitre est retranscrite au niveau budgétaire toujours en raison du contexte sanitaire national.

Les **impôts et taxes** (chapitre 73) pour un montant total de **466 581.83 €** comprennent la perception des 2 taxes foncières pour 412 578.00 €, l'attribution de compensation communautaire pour 8 403.83 €, les droits de place pour 2 000 €, la taxe sur les consommateurs finaux d'électricité (EDF et ses concurrents) pour 43 000 €.

Concernant les rentrées fiscales, il est à noter que, à compter de l'année 2020, la commune ne percevra plus directement le produit de la taxe d'habitation (275 894 euros) mais que l'Etat versera la somme sous forme de la compensation d'exonération de ladite taxe. A taux constants, puisqu'ils resteront inchangés cette année, le produit attendu pour les 2 taxes foncières progresse d'environ 1.73 %

Les dotations et participations (chapitre 74) qui sont des dotations de compensation versées par l'Etat en fonction de la strate à laquelle appartient notre commune, son caractère rural et différents paramètres liés au nombre d'habitants, longueurs de voiries, dynamisme économique, catégorie socio-professionnelle des habitants... sont estimées pour un montant total de 451 348.00 €.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent les loyers perçus par la commune pour les biens immobiliers loués sont évalués à 11 000 € soit une nette baisse par rapport à 2019 en raison de l'absence de location de la salle polyvalente aux particuliers du fait du contexte sanitaire national.

I. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont évaluées à 1 412 982.87 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	524 597,80	0,00	488 700,00	488 700,00	488 700,00
012	Charges de personnel	596 450,00	0,00	627 000,00	627 000,00	627 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	127 401,18	0,00	129 700,00	129 700,00	129 700,00
Total des dépenses de gestion courante		1 248 448,98	0,00	1 245 400,00	1 245 400,00	1 245 400,00
66	Charges financières	30 585,27	0,00	28 555,00	28 555,00	28 555,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
68	Dotations aux provisions (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
022	Dépenses imprévues Fonct	25 600,00		58 027,87	58 027,87	58 027,87
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 354 634,25	0,00	1 372 982,87	1 372 982,87	1 372 982,87
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	295 038,83		40 000,00	40 000,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		295 038,83		40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL		1 649 673,08	0,00	1 412 982,87	1 412 982,87	1 412 982,87
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 412 982,87

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont estimées à hauteur de 488 700.00 €.

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services municipaux : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes d'assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires et surtout la convention enfance jeunesse avec l'Association Familles Rurales qui représente près d'un quart de ce chapitre.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'établissent à 627 000.00 €, en hausse d'environ 6% par rapport au budget 2019. Cette progression de la masse salariale s'explique principalement par les désordres structurels de l'association à qui la commune a confié la gestion des activités péri-scolaires (garderie, cantine) depuis 2016 et la reprise de cette activité en régie directe par la commune depuis le 1er Janvier 2020 et le nécessaire recrutement de personnel supplémentaire à ces fins.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont évaluées à 129 700 € avec une légère progression par rapport au budget primitive 2019. Elles correspondent aux indemnités des élus à verser qui augmentent règlementairement par rapport à la mandature précédente, à des prévisions de contribution aux organismes de regroupement, au maintien du soutien à la dynamique associative avec un montant de subventions de 29 000 €, une dotation de fonctionnement au CCAS pour 6.000 € en raison d'une progression des demandes d'aides non remboursables par des familles Jeanifossiennes avec de faibles revenus.

Les charges financières (chapitre 66) pour 28 555.00 € devraient être en légère baisse par rapport à l'exercice 2019 (30 585.28 €). Elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts et qui sont fonction des tableaux d'échéance de remboursement de la dette.

Les prévisions de dépenses imprévues (chapitre 022) d'un montant de 58 027.87 € donnent comme le permettent les textes la possibilité de pouvoir à tout moment alimenter des dépenses de fonctionnement sans repasser par un vote au Conseil municipal. Elles sont normalement plafonnées à 7,5% du montant total des dépenses de fonctionnement soit pour le cas de notre budget communal 2020 près de 106.000 €. Des crédits budgétaires d'un montant supérieur à l'exercice 2019 pourraient être nécessaires en fonction de l'évolution de la crise sanitaire COVID-19 sur le village.

Enfin pour finir, le virement à la section d'investissement (chapitre 023) d'un montant de 40 000.00 € qui correspond à l'excédent de la section de fonctionnement qui est dédié à la réalisation des investissements de la commune et qui est donc viré en recettes de la section d'investissement. C'est ce qu'on appelle l'autofinancement.

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

I. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2020 sont évaluées à 983 498.16 euros.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	677 618,21	132 618,21	648 000,00	648 000,00	780 618,21
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		677 618,21	132 618,21	648 000,00	648 000,00	780 618,21
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	140 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	92 090,52	92 090,52	92 090,52
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		140 000,00	0,00	172 090,52	172 090,52	172 090,52
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		817 618,21	132 618,21	820 090,52	820 090,52	952 708,73
021	Virement de la section de fonct. (4)	295 038,83		40 000,00	40 000,00	40 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		295 038,83		40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL		1 112 657,04	132 618,21	860 090,52	860 090,52	992 708,73
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						123 407,64
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 116 116,37

Les **recettes d'investissements** (chapitre 13) sont évaluées à **1 116 116.37 €** dont principalement la prise en compte de la participation voirie et réseaux pour 430.000 € qui correspond au remboursement de l'avance qui sera faite par la commune de la totalité des équipements publics financé par les opérateurs pour les lotissements « La Conscience » et « Les Orjouis » dans le cadre d'un Plan Urbain Partenarial dont le permis d'aménager a été délivré.

132 618.21 € de subventions de l'Etat et du Conseil Départemental ont été reportées de l'exercice 2019 pour les opérations de travaux de voiries Rue du Jeu de Ballon, Rue de la Cave Coopérative. Des aides financières ont été également demandées à ces mêmes financeurs ainsi que le Conseil Régional pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Les **dotations fonds divers** (chapitre 10) d'un montant de **172 090.52 €** comprenant le fond de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 30.000 € (non calculé à la date de vote du budget) et la perception des taxes d'aménagement (permis, autorisations d'urbanisme) pour 50.000 € ainsi que 92 090.52 d'affectation de résultat 2019.

Concernant le FCTVA, il faut savoir que les communes ne récupèrent pas la TVA mais il existe néanmoins la possibilité de percevoir une compensation sur l'exercice N-2. En 2020 nous attendons donc le versement de cette compensation pour l'année 2018 sur des dépenses d'investissement principalement.

Vous retrouvez également en recettes, le **virement de la section de fonctionnement** (chapitre 021) pour un montant de **40 000.00 €**.

I. Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	15 000,00	40 000,00	40 000,00	55 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	127 224,92	4 323,79	174 500,00	174 500,00	178 823,79
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	955 404,61	328 792,58	421 000,00	421 000,00	749 792,58
	Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 097 629,53	348 116,37	635 500,00	635 500,00	983 616,37
10	Dons Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	51 712,82	0,00	53 744,00	53 744,00	53 744,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	30 000,00		38 756,00	38 756,00	38 756,00
	Total des dépenses financières	81 712,82	0,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 179 342,35	348 116,37	728 000,00	728 000,00	1 076 116,37
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			40 000,00	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL	1 179 342,35	348 116,37	768 000,00	768 000,00	1 116 116,37
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 116 116,37

Les **immobilisations incorporelles** (chapitre 20) pour **55.000€** correspondent aux frais d'études pour la prestation d'un cabinet d'architecture relatif à la mise en route du projet de nouvelle cantine, étude de ruissellement Las Paurès.

Les **immobilisations corporelles** (chapitre 21) sont évaluées à **178 823.79 €** et correspondent principalement à des vidéosurveillance aux entrées du village pour un montant de 20 000 €, de travaux sur des bâtiments et équipements communaux (noue toiture Mairie 5 000 €, de refecton des cours de tennis 8 000 €, portail cimetière 6 000 €...) et d'achat de matériel et véhicules pour les services municipaux 25 000 €).

Les **immobilisations en cours** (chapitre 23) sont évaluées à **749 792.58 €** dont 328 792.58 € de restes à réaliser 2019 (mise en accessibilité des bâtiments communaux essentiellement).

Arrivent ensuite les opérations de travaux dont le démarrage ou la réalisation intégrale sont prévus en 2020 principalement les suivants :

Eclairage public tranche n°7	24 000.00 €
Reprise porte église Saint Jean Baptiste	4 228,00 €
Réfection chemin des Plantades	56.101,87 €
Réfection partie basse rue cave coopérative	17.089,02 €
Eclairage pourtour salle polyvalente	24 391.00 €
Réfection Rue Jeu de Ballon	204 000.00 €
Extension reseaux Font des Horts	14 580.00 €

C – ETAT DE LA DETTE

Notre commune est engagée dans le cadre de 5 emprunts auprès de 3 institutions financières.

Le plus ancien date de 2007, le plus récent de 2017 et a servi à financer les travaux de l'avenue du Monument.

L'annuité de la dette qui est la somme qui sera consacrée au remboursement de ces emprunts en 2020 sera de 82.298,09 € ; elle se décompose en 53 892.60 € pour le capital et 28 405.49 € pour les intérêts.

Le stock de la dette, c'est-à-dire le capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2020 est de 814506.28 €.

D – ETAT DU PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2020, notre commune compte 13,30 agents titulaires équivalent temps plein.

Ce personnel peut être complété par du personnel contractuel sur des contrats à durée déterminés pour des besoins saisonniers ou liés à un accroissement temporaire d'activités.

Certains personnels temporaires peuvent aussi provenir de structures extérieures telles que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour des missions liés à des besoins saisonniers, à un accroissement temporaire d'activités ou pour remplacer des agents titulaires en congés payés ou en congés sous divers statuts de maladie.

D – RATIOS FINANCIERS

La population totale municipale de Saint-Jean-de-Fos est de 1.704 habitants au 1^{er} janvier 2020 (millésime INSEE 2016).

La moyenne nationale de la strate retenue est basée sur des communes de 500 à 2.000 habitants.

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

ID : 034-213402670-20200703-N_2020_BP2020-BF



Exercice 2018

SAINT-JEAN-DE-FOS - Hérault

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 679 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 500 à 2 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
1 356	807	792	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits CAF	
1356	807	769	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
655	390	307	dont : Impôts Locaux	48,29	39,94
59	35	51	Autres impôts et taxes	4,35	6,65
350	209	147	Dotation globale de fonctionnement	25,84	19,09
0	0	2	FCTVA	0,00	0,20
49	29	61	Produits des services et du domaine	3,60	7,99
1 197	713	645	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges CAF	
1197	713	612	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF	100,00	100,00
511	304	274	dont : Charges de personnel	42,69	44,72
528	314	198	Achats et charges externes	44,12	32,39
33	19	18	Charges financières	2,72	2,90
56	34	45	Contingents	4,70	7,33
29	17	26	Subventions versées	2,44	4,27
159	95	146	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
195	116	391	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des ressources	
0	0	70	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	17,98
159	95	81	Subventions reçues	81,91	20,82
0	0	36	FCTVA	0,00	9,33
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
565	337	398	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	en % des emplois	
515	307	307	dont : Dépenses d'équipement	91,19	77,20
50	30	68	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	8,81	17,17
0	0	0	Charges à répartir	0,00	0,02
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
370	221	6	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
370	221	6	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
-211	-126	140	Résultat d'ensemble = R - E		

SAINT-JEAN-DE-FOS - Hérault

Exercice 2018

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 679 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 500 à 2 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

			AUTOFINANCEMENT	en % des produits CAF	
49	29	170	Excédent brut de fonctionnement	3,59	22,11
159	95	156	Capacité d'autofinancement = CAF	11,73	20,32
109	65	88	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	8,06	11,44
			ENDETTEMENT	en % des produits CAF	
870	518	615	Encours total de la dette au 31 décembre N	64,14	80,01
870	518	599	Encours des dettes bancaires et assimilées	64,14	77,98
870	518	599	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	64,14	77,95
82	49	86	Annuité de la dette	6,07	11,13
468	279	440	FONDS DE ROULEMENT		

SAINT-JEAN-DE-FOS - Hérault

Exercice 2018

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 1 679 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 500 à 2 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
2 009	1 197	1 131	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	40
1 398	832	957	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
57	34	63	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)	
262	156	140	Taxe d'habitation (y compris THLV)	13,02	12,34	
337	201	147	Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,58	15,41	
50	30	28	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,00	43,70	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	
Les produits des impôts de répartition						
Produits des impôts de répartition			Taxe			
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-	
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-	
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-	

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le



ID : 034-213402670-20200703-N_2020_BP2020-BF

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le



ID : 034-213402670-20200703-N_2020_BP2020-BF

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le



ID : 034-213402670-20200703-N_2020_BP2020-BF